



Arrêté 2023-001
portant délégation de fonction et de signature au huitième Vice-président

La Présidente de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L5211-9,

Vu l'arrêté du préfet de la Creuse n°2013-354-05 en date du 20 décembre 2013 portant création de la Communauté de communes Creuse Grand Sud issue de la procédure de fusion-extension des communautés de communes d'Aubusson-Felletin et du Plateau de Gentioux hormis les communes d'Ars et Peyrelevade et intégrant les communes de Gioux, Croze et Saint-Sulpice les Champs.

Vu le procès-verbal de la séance publique du Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud en date du 13 avril 2023 au cours de laquelle la vice-présidente a été élue,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Catherine DEBAENST, huitième vice-président, est déléguée pour le suivi des dossiers relatifs à la santé, au médico-social.

ARTICLE 2 : Une délégation de signature est attribuée à Madame Catherine DEBAENST pour :

- Signer les courriers relatifs à la santé, et au médico-social et notamment les convocations de la Commission Santé.
- Suivre le Contrat Local de Santé
- Préparer les dossiers avant passage en Commission, Bureau et/ou Conseil

ARTICLE 3 : L'ensemble de ces dispositions s'appliquent également aux échanges électroniques.

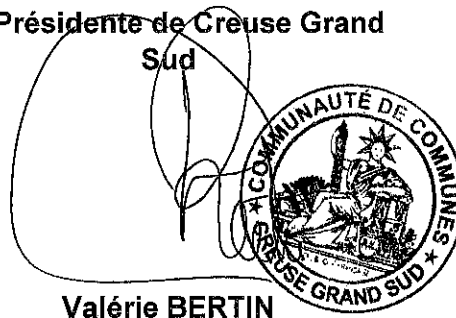
ARTICLE 4 – Madame La Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au représentant de l'Etat.

FAIT à Aubusson, le 28 avril 2023

TRANSMIS au contrôle de légalité le :

PUBLIE-le :

La Présidente de Creuse Grand
Sud



Valérie BERTIN

La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

NOTIFIÉ à l'intéressé(e) le : 2 Mai 2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fauchon', is written below the notification date.